



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-02-2026 /

Dossier complet le : 23-02-2026 /

N° d'enregistrement : 014134/KK P

1 Intitulé du projet

Creation du poste de transformation TOCANE 63 000/20 000 volts

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ENEDIS

Raison sociale

Enedis

N° SIRET

44460844215578

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Arnaudeau

Prénom(s)

Cedric

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32. Construction de lignes	électriques aériennes en haute et très haute tension., 32B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste a la creation d'un poste de transformation 63 000 / 20 000 volts. Pour ce faire, les aménagements suivants sont nécessaires : Pour le poste source : o Creation d'une plateforme de 1 ha ; o Installation des équipements électriques nécessaires au poste ; o Construction d'un banc de transformation 63 000/20 00 volts de puissance 20 mega voltampères ; o Construction de plusieurs bâtiments abritant les équipements ; o Construction d'un système de gestion des pollutions et des eaux pluviales composé d'une fosse déportée et d'un bassin d'orage ; o Construction d'une bache à incendie de 120 m³ et d'un emplacement de 32 m² pour les pompiers. Pour l'accès au poste source : o Elargissement du chemin entre le futur poste et la RD 103 sur 5 m au nord du chemin existant ; o Goudronnage de chemin élargi de la RD 103 à l'entrée du futur poste ; o Modification de l'extrémité ouest du chemin pour assurer la sécurité de l'accès au poste. Pour la partie raccordement à ligne aérienne 63 000 volts Bertric-Sanilhac : o Déplacement du support 46 d'une cinquantaine de mètre ; o Remplacement du support 46 par un support double tôle treillis H92H d'une hauteur minimale de 26.6 m ; o Perforation des fondations ou remplacement des pylônes encadrant (amont et aval).

4.2 Objectifs du projet

Le territoire présente aujourd'hui plusieurs fragilités en matière d'alimentation électrique, liées à la fois à la structure du réseau, à l'évolution de la consommation et aux perspectives de développement des productions renouvelables. La zone compte 9,1 MVA de puissance foisonnée pour 4 362 clients, avec une croissance annuelle de 0,2 à 0,6 %, ce qui impose d'anticiper une adaptation progressive des infrastructures. Les réseaux HTA, particulièrement longs, constituent une contrainte majeure : 7 dépassements des seuils internes de dimensionnement (Puissance x Longueur), dont 6 sur plus de 55 km, et un départ 20 kV transite déjà plus de 5 MVA. Ces caractéristiques génèrent des chutes de tension, parfois au-delà du seuil réglementaire de 5 %, et une qualité de fourniture en retrait par rapport au reste du département. La continuité d'alimentation demeure également fragile : malgré le respect du décret qualité depuis 2019, les incidents sur le réseau moyenne tension restent fréquents, notamment en contexte climatique défavorable. Le temps moyen de coupure sur les cinq dernières années (2018-2022) est notablement supérieur à la moyenne départementale, en particulier autour de Tocane-Saint-Anne. À ces enjeux s'ajoute la nécessité de préparer l'accueil

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de construction du poste de transformation électrique de TOCANE 63 000 / 20 000 volts nécessiteront la circulation et l'utilisation d'engins pour le transport des matériaux, les terrassements et le montage des différents équipements (camions d'approvisionnement et d'évacuation des matériaux, pelles mécaniques, bétonnière...). Dans un premier temps, l'accès au poste sera construit. Le chemin existant sera élargi par le sud et goudronné. Son raccordement à la RD103 sera modifié afin de créer une nouvelle intersection plus sécurisée. Un accès en S assurera la giration des poids lourds. Cet accès permettra également de sécuriser l'accès à la maison se situant à l'extrémité ouest du chemin. Une emprise à l'intérieur de laquelle les étapes du chantier seront réalisées sera préalablement délimitée (circulation des engins, stockage des matériaux, stockage des déchets si besoin...). Une clôture provisoire sera mise en place, afin de sécuriser le chantier. Les équipements de fort tonnage (notamment les transformateurs) seront acheminés depuis le réseau routier existant. La construction d'un poste de transformation électrique se réalise par opérations successives : - Balisage du chantier et réalisation de l'accès ; - Terrassements : profilage, mise en place des drains et compactage de la plateforme ; - Réalisation de la clôture ; - Construction des bâtiments et installation des transformateurs ; - Mise en place des matériels 63 000 / 20 000 volts associés ; - Contrôle du fonctionnement du poste et mise en service par les équipes Enedis / RTE.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le poste ne comportera pas de présence humaine permanente. Il sera télésurveillé et télécommandé depuis les centres de conduite RTE et Enedis. Des visites de contrôle et d'entretien périodiques seront réalisées.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier loi sur l'eau, Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise totale du projet Imperméabilisation totale Hauteur minimum du pylône de raccordement Hauteur des portiques de lignes	(1,5, ha) (3042, m²) (26, m) (10 a 15, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi du Pays Riberaois approuve en octobre 2021, le projet prend place sur des parcelles classées en zone Agricole (A)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF Vallée de la Dronne de Saint-Pardoux-la-Rivière à sa confluence avec l'Isle (720012850) localisée à 880 m au nord de l'aire d'étude
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun APPB ne se trouve à moins de 5 km du secteur de projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun Parc ni réserve naturelle ne se trouve à moins de 5 km du secteur de projet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune de Tocane-Saint-Apre n'est pas concernée par le PPBE de Dordogne
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Aucun élément appartenant au grand patrimoine ne se trouve à moins de 500 m du secteur de projet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Lors des inventaires réalisés le 13/01/2026 aucune zone humide n'a été identifiée au sein du secteur de projet selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 au titre des critères "végétation" et "sol"
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRi de la Dronne
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé par arrêté préfectoral du 31 janvier 2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site ou sol pollué ne se trouve à moins de 500 m du secteur de projet
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site ne fait pas partie du Zone de répartition des eaux
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Un périmètre de protection immédiate est localisé à 2 km au nord-ouest du secteur de projet
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est le bourg de Montagrier à 2,6 km au nord du secteur de projet

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC FR7200662 Vallée de la Dronne de Brantome a sa confluence avec l'Isle. Elle se trouve a 1,2 km au nord du secteur de projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe ne se trouve a moins de 5 km du secteur de projet

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet de creation de poste n'est pas de nature a engendrer des prelevements d'eau significatifs. En effet, en phase chantier les travaux n'engendreront aucun prelevement d'eau, en phase exploitation des sanitaires seront presents sur site et raccordes au reseau d'eau potable de la commune mais leur utilisation ne sera que ponctuelle lors des visites de controle et d'entretien.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'implique pas de drainage ou de modification de masses d'eau souterraine
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Des travaux de terrassement seront necessaires prealablement a la realisation du chantier. Les volumes ne sont pas encore connus. L'excédent des terres excavees sera mis en decharge dument agreee a les recevoir.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux de genie civil, notamment pour les pistes et plateformes, necessiteront l'ajout de materiaux. De plus, il s'agit d'une creation de poste necessitant l'apport de l'ensemble des materiaux necessaires a la construction
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne genere pas d'augmentation significative en eau potable. En effet, seul des sanitaires seront present sur site et ces derniers ne seront utilises que tres ponctuellement lors des visites de controle et d'entretien. Concernant les eaux usee, Enedis raccordera les sanitaires au reseau d'usees. Ces eaux seront ainsi traitees par la Station d'epuration de Tocane-Saint-Apre
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet vise a la creation d'un poste de transformation 63 000 / 20 000 volts, de son chemin d'accès et de son raccordement a la ligne BERTRIC - SANHILLAC a l'origine d'une destruction d'habitat. Cette destruction d'habitat prendra place sur des habitats identifie a enjeu faible dans le prediagnostic ecologique. Cette destruction sera a la fois temporaire sur l'ensemble des surfaces du
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet prend place sur des parcelles agricoles enregistrees au RPG 2023 en Tournesol ayant recemment ete transformee en prairie (parcelle AN 197) et en prairie pour les autres. Il entraine l'artificialisation de 1,2 ha.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le Plan de Prevention des Risques (PPR) inondation de la Dronne est present sur la commune de Tocane-Saint-Apre. L'aire d'etude se trouve en zone blanche du PPRi. Aucun atlas des zones inondables (AZI) n'est recense sur la commune de Tocane-Saint-Apres ; - Exposition forte a l'alea au retrait-gonflement des argiles d'apres le BRGM ; - Zone de sismicite tres faible ; - Radon
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires. Neanmoins, les installations electriques sont sources de rayonnement magnetique, tres nettement inferieur a la valeur reglementaire de l'arrete technique du 17/05/2001
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des risques sanitaires

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	En phase exploitation, le projet d'extension du poste électrique n'engendrera pas de trafic supplémentaire au regard de l'existant. Seule la phase travaux pourra engendrer une augmentation du trafic (circulation des engins de chantier sur les axes routiers). Cette augmentation sera temporaire et ne sera pas de nature à dégrader fortement les conditions de trafic locales.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase temporaire de travaux, le bruit proviendra essentiellement des moteurs des engins de chantier. En phase exploitation, la disposition des transformateurs en loges ouvertes assure le respect de la réglementation en
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'émissions d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par les nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En phase travaux, certaines opérations de chantier (compactage, fondations,...) peuvent générer ponctuellement des vibrations aux abords immédiats du site et des engins. Elles seront limitées à quelques
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone concernée par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'émissions lumineuses et n'est pas concerné par celles-ci. En outre, le poste ne sera pas éclairé de nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone concernée par des émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase travaux, les engins seront sources d'émissions de poussières et de gaz à effet de serre, mais celles-ci seront peu perceptibles et temporaires. Aucun rejet n'est à prévoir en phase exploitation.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	La création du poste source et de son accès entraînera donc une artificialisation des sols sur 1,2 ha. Malgré une artificialisation supplémentaire de 1,2 ha l'imperméabilisation des sols est fortement limitée et
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	fosse le long de la RD103

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Après la fin des travaux, l'occupation des locaux sera ponctuelle (dépannage / visite exploitation), soit 1 équivalent-habitant (EH), ce qui correspond à une charge en DBO5 de l'ordre de 60 g/j pouvant être à l'origine d'une pollution légère du milieu de par les composants présents dans ces eaux ainsi que les bactéries et les virus. Afin de réduire au maximum l'impact sur les milieux, Enedis
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les travaux vont engendrer la production de déchets habituels de chantier, notamment liée aux opérations de déblais. Tous les déchets issus du chantier seront récupérés et éliminés vers des filières adaptées. Ils ne représentent pas des déchets dangereux. En phase exploitation, le poste de transformation électrique ne générera aucun déchet dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet de poste aura des incidences négatives sur le paysage à plusieurs échelles. En effet, le projet s'inscrit dans un paysage agro-naturel avec des vues ouvertes sur le grand paysage et des covisibilités directes ou semi-directes avec : - Les habitations situées immédiatement à l'est du projet notamment celle situées chemin de Lorraine et Impasse des Coudriers - Une
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Les parcelles sur lesquelles seront réalisées le projet sont des parcelles agricoles enregistrées au RPG 2023 en Tournesol ayant récemment été transformées en prairie (parcelle AN 197) et en prairie pour les autres. La construction du poste sera à l'origine d'une perte de surface agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Dans un rayon de 5 km autour du secteur du projet, au cours des 3 dernières années, un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Grand-Brassac. De par son éloignement, l'absence de covisibilités et l'absence d'habitats communs, les effets cumulés entre les deux projets seront négligeables.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerne

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Milieu physique : (R). Imperméabilisation limitée au strict nécessaire (R) Mise en place d'une fosse déportée (R) Réalisation d'une étude hydraulique afin de mettre en place une gestion des eaux pluviales la plus adaptée aux conditions locales (R) Création de fosse le long du futur chemin d'accès (R) Raccordement des sanitaires au réseau d'eaux usées Milieu naturel : (E) Évitement des milieux à enjeu modérés et forts pour l'installation du poste (R) Maintien d'une grande partie de l'alignement d'arbre en bordure du chemin (R) Végétalisation à l'intérieur du poste à partir d'espèces des prairies calcaires thermophiles (R) Balisage des chemins empruntés par les engins en phase chantier (R) Gestion des EEE (R) Respect de l'article 23 du règlement départemental pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêts relatives au débroussaillage (R) Réalisation d'un suivi écologique de chantier (R) Calendrier de travaux. (R) Plantation de haies. Milieu humain et cadre de vie : (R) Dédommagement et recherche de surface de compensation pour l'agriculteur (R) Travaux réalisés uniquement en semaine et pendant les heures de travail (R) Conforme à la réglementation acoustique en vigueur Patrimoine et paysage : (R) Évitement de la haie sur talus au nord (R) Plantation de haies (R) Densification de haies (R) Adaptation de l'aspect extérieur des bâtiments

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse des caractéristiques du projet et de son insertion dans l'environnement a permis d'identifier des incidences, notamment en matière de ressource en eau (ruissellement et rejet des eaux usées), d'habitats naturels, d'agriculture et de paysage. Toutefois, ces impacts restent localisés notamment pour le paysage et peuvent être atténués par les mesures prévues, telles que la mise en place d'une gestion des eaux pluviales adaptées, préservation des habitats existants et la plantation de haies. En l'absence d'impacts significatifs sur l'environnement, le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom VANEL

Prénom Lucas

Qualité du signataire Chef de projet en environnement réglementaire

À Angers

Fait le 23-02-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)